بسم الله الرحمن الرحيم

Éditions le HAQ

"La vérité est apparue et l'erreur a disparu"

﴿وَقُلْ جَاءَ الْحَقُّ وَزَهَقَ الْبَاطِلُ إِنَّ الْبَاطِلَ كَانَ زَهُوقًا﴾

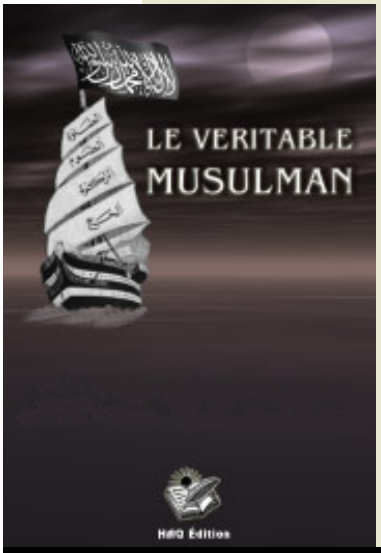

LE VERITABLE MUSULMAN

DES MATIÉRES

- **Introduction**
- **Est-ce que toute personne se revendiquant être musulmane, est vraiment musulmane en accord avec les lois d'Allah sbh ?**
- **Islam**
- **La première condition : mécroire au Taghout**
- **Taghout**
- **Et maintenant qui est le croyant dans la religion d'Allah sbh ?**
- **La seconde condition : croire en Allah sbh.**
  - LES PILIERS DE L'IMAN
- **Comment un croyant protège-t-il son Iman et son Islam jusqu'à ce qu'il rencontre Allah sbh ?**
  - Quelle est donc cette adoration qu'Allah sbh exige de nous, celle pour laquelle Il nous a créés ?
  - Qu'est-ce que le shirk ?
  - Démocratie et des Partis Politiques
- **Maintenant se pose la question suivante : Comment une personne entre en Islam ?**
  - Les conditions de validité de LA-ILAHA-ILLA-ALLAH
  - LA-ILAHA-ILLA-ALLAH SIGNIFIE :
  - Ce qui est demandé de celui qui prononce « LA-ILAHA-ILLA-ALLAH »
- **Exemples de kufr largement répandu dans nos sociétés aujourd'hui :**
- **Davantage de clarification sur le sens de « la ilaha illa Allah » :**
- **Conclusion :**

Éditions le HAQ

Au nom d'Allah, Le Clément Le miséricordieux

Louange à Allah, Celui dont nous implorons le secours. Nous recherchons refuge auprès d'Allah contre notre propre méchanceté et contre nos mauvaises actions. Rien ne peut égarer celui qu'Allah guide et nul ne peut guider celui qu'Il égare. Je témoigne qu'il n'y a aucune divinité si ce n'est Allah sbh lui-même sans associé, et je témoigne que Mohammed est son esclave et son envoyé. Puisse Allah sbh répandre Sa bénédiction et Ses salutations sur Mohammed et sur sa famille.

Depuis la création de l'Homme d'Adam as, Ibliss (qu'Allah sbh le maudisse) a fait apparaître son hostilité envers Adam as et sa descendance et il est devenu un ennemi contre le genre humain. Il a promis de conduire toute l'humanité à l'égarement à l'exception des serviteurs sincères d'Allah sbh.

Ainsi débuta la guerre entre le vrai et le faux et entre les alliés d'Allah sbh et les alliés du Diable. Ibliss a exploité toutes les méthodes possibles, pour égarer la descendance d'Adam as et leur embellir le faux.. De ce fait, il en égara un grand nombre parmi eux.

Allah passa un accord avec la descendance d'Adam as : ils ne devaient pas adorer le Diable car il était et il est toujours un ennemi évident. Allah sbh envoya Ses messagers en tant qu'annonciateurs de bonnes nouvelles et pour mettre en garde les hommes contre le Diable. Ainsi, après la venue des messagers, personne n'aurait de prétexte auprès d'Allah sbh.

Les messagers d'Allah sbh étaient envoyés successivement avec l'unique préoccupation de pousser le peuple à adorer Allah sbh Seul, sans aucun associé. Ainsi, les meilleurs élus se sont transmis le flambeau du Tawhid (Unicité) en invitant leurs communautés à l'adoration d'Allah, sans adorer aucune divinité excepté Lui. Le flambeau du Tawhid passa ainsi de messager en messager jusqu'à parvenir au dernier des prophètes d'Allah sbh, la meilleure de toutes les créatures et le meilleur de tous les fils d'Adam as : Mohammed Ibn Abdallah saw. Le prophète Mohammed saw était le sceau de la caravane des messagers qui éclaira le chemin vers Allah sbh pour l'humanité. Ainsi Allah sbh paracheva sa religion et parfît sa bénédiction sur nous et nous choisît l'islam pour religion.

Le prophète saw n'était qu'un homme, puis il mourut, et laissa sa communauté avec un objectif lumineux aussi clair de jour comme de nuit : ne s'en écarteraient que ceux qui sont voués à la perte.

Mais la guerre entre le Shaytan et les enfants d'Adam as n'est pas terminée. C'est une longue et difficile guerre, où le faux est embelli et mêlé à la vérité. Les alliés du Diable suivent cette voie, tandis que les alliers d'Allah sbh l'évite.

Aujourd'hui, Shaytan et ses alliés empruntent une autre méthode pour détruire l'islam : non en essayant de faire disparaître le terme « islam », mais plutôt en déformant son sens, de façon à ce que cela ne lèse les ni eux, ni leur autorité.

De ce fait, le problème et l'angoisse des gens aujourd'hui, est leur ignorance de la vraie foi et du vrai Islam qu'Allah sbh attend de leur part, ainsi que leur ignorance de la mécréance contre laquelle Allah sbh demande de se détourner. La conséquence en est qu'ils ne peuvent pas faire la différence entre le mécréant et le musulman. Ils ne savent plus qui est le vrai mécréant et qui est le vrai musulman conformément à la définition de leur Seigneur Allah sbh. Le peuple aujourd'hui, ne juge plus d'après le Qur'an ni la Sounnah, mais d'après le point de vue des gens, d'après leurs persuasions et leurs convictions. De plus, la masse d'informations au sujet de l'islam diffusée par le Taghout (fausse divinité) égare les gens, de façon à ce que son autorité ne soit pas entravée et afin d'écarter tout danger pouvant l'atteindre.

Est-ce que toute personne se revendiquant être musulmane, est vraiment musulmane en accord avec les lois d'Allah sbh ?

Est-ce qu'Allah sbh accepte l'adoration de n'importe qui se prétendant L'adorer ?

Nous observons à chaque époque de l'Histoire, depuis l'époque de Noh as jusqu'à aujourd'hui, qu'un grand nombre de personnes se réclament être sur le droit chemin et adorer Allah sbh, et en plus se prétendent être de vrais croyants. Néanmoins, Allah sbh n'accepte pas les croyances qu'ils revendiquent, ni les adorations qu'ils vouent, dans la mesure où cela n'est pas conforme à Ses désirs. En conséquence, Allah sbh décréta Son jugement sur eux : ce sont des mécréants et des égarés, en dépit de leurs croyances et de leurs adorations prétendues. Si Allah sbh a envoyé Ses messagers, c'est pour montrer aux gens la croyance claire qu'Il a exigée, ainsi que l'adoration qu'Il accepterait. De plus, ces derniers ont averti leurs peuples, que l'unique prétention de la croyance et de l'adoration d'Allah sbh ne pouvait leur faire aucun bien dans le cas où elle n'est pas conforme à ce que Allah sbh a demandé et à ce qu'Il a révélé.

En outre, saches que la valeur d'une personne auprès d'Allah sbh ne se mesure pas en fonction d'une adoration abondante faite selon ses propres désirs, sans aucune autorité d'Allah sbh ; mais plutôt par une adoration sincère qui satisferait Allah sbh, conformément à ce qu'Il a ordonné.

Combien de personnes s'engagent dans de nombreuses adorations, qui n'ont pas de valeur égale auprès d'Allah sbh au poids d'une aile de moustique ? L'adoration qu'elles vouent n'a aucune valeur auprès d'Allah sbh, car elle n'est pas faite selon la volonté d'Allah sbh, ni selon ce qu'Il a ordonné.

A l'époque du prophète saw, les juifs étaient engagés dans de nombreuses adorations, prétendant être monothéistes et déclarant détenir la Vérité. Ils affirmaient par ailleurs être le peuple élu d'Allah sbh. D'autre part, les chrétiens étaient de fervents adorateurs et se réclamaient monothéistes. Néanmoins, Allah sbh n'accepta aucune de leurs adorations ni de leurs fois et déclara sur eux la sentence du « kufr » (mécréance), d'égarement et de « shirk » (associationnisme).

Allah sbh a dit dans le Qur'an :

« Dis: ‹Ô gens du Livre, vous ne tenez sur rien, tant que vous ne vous conformez pas à la Thora et à l'Evangile et à ce qui vous a été descendu de la part de votre Seigneur.› Et certes, ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur va accroître beaucoup d'entre eux en rébellion et en mécréance. Ne te tourmente donc pas pour les gens mécréants. »

(Sourate 5 verset 68)

Les polythéistes **(moushrikins),** à l'époque du messager d'Allah saw, croyaient en l'existence d'un créateur, qui les a créés et a créé ce monde. Ils reconnaissaient aussi que ce dieu était celui qui gérait le monde, et donnait la vie et la mort. Malgré cela, Allah les qualifia de mécréants et polythéistes et Il décréta que s'ils restaient et mourraient dans cette voie, ils entreraient dans le feu de l'Enfer, pour y demeurer éternellement.

Ecoutons donc ce qu'Allah sbh dit au sujet de ces moushrikins et de leurs croyances.

« Dis: ‹A qui appartient la terre et ceux qui y sont ? si vous savez›.
Ils diront: ‹A Allah›. Dis: ‹Ne vous souvenez-vous donc pas ?›
Dis: ‹Qui est le Seigneur des sept cieux et le Seigneur du Trône sublime ?›

Ils diront: [ils appartiennent] ‹A Allah›. Dis: ‹Ne craignez-vous donc pas ?› Dis: ‹Qui détient dans sa main la royauté absolue de toute chose, et qui protège et n'a pas besoin d'être protégé ? [Dites], si vous le savez !›

Ils diront: ‹Allah›. Dis: ‹Comment donc se fait-il que vous soyez ensorcelés ?› [au point de ne pas croire en Lui].

Nous leur avons plutôt apporté la vérité et ils sont assurément des menteurs. »

(Sourate 23 versets 84 à 90)

En effet, Allah sbh n'accepte aucune croyance ni adoration, sauf si elles sont conformes à Ses désirs et à Ses ordres. De plus, Il exige que nous soyons sincères, et que notre culte Lui soit exclusif.

Et maintenant, posons-nous les questions suivantes :

Considérons une personne qui effectue un acte d'adoration avec une intention sincère pour Allah sbh : Allah sbh accepterait-Il cette sincère adoration si la personne ne l'a pas faite comme Allah sbh le voulait ?

Et considérons une personne qui croit sincèrement en Allah sbh, mais sa croyance n'est pas conforme à ce qu'Allah sbh a ordonné, est-ce qu'Allah sbh accepterait la foi d'une telle personne ?

Sans aucun doute, la réponse exacte à ces questions est qu'Allah sbh n'acceptera ni sa foi ni ses actes, sauf s'ils sont conformes à ce qu'Allah sbh a demandé.

Allah sbh a dit dans le Qur'an :

« Et quiconque soumet son être à Allah, tout en étant bienfaisant, s'accroche réellement à l'anse la plus ferme (La-ilaha-illa-Allah) **et la fin de toute chose appartient à Allah. »**

(Sourate 31 verset 22)

Si tel est le cas, alors quelle est la véritable croyance qu'Allah sbh agrée et qu'Il nous a ordonnée ?

Quel est l'islam qui satisfasse Allah sbh ?

Quelle est l'adoration qui satisfasse Allah sbh et qu'Il accepte ?

Où peut-on connaître tous ces aspects, qu'Allah sbh a éclaircis, et qui devons-nous suivre concernant ces aspects afin de se présenter en tant que vrais musulmans et en tant que vrais croyants lorsque nous rencontrerons notre Seigneur Allah sbh ?

Il n'y a aucun doute concernant ces aspects : Allah sbh nous les a formellement clarifiés. Il n'y a plus d'ambiguïté, ni d'obscurité, ni de complication à ce sujet. Ainsi, n'importe quelle personne responsable peut comprendre et aucun être sensé ne peut être excusé de ne pas comprendre. Allah sbh nous a ordonné de ne suivre aucune voie si ce n'est celle qu'Il a révélée, afin que nous puissions acquérir Son agrément et Son paradis. Allah sbh a dit dans le Qur'an :

« Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur (le Qur'an et la Sounnah)**, et ne suivez pas d'autres Auliya'(1). Mais vous vous souvenez peu. »**

(Sourate 7 verset 3)

Allah jalla wa a'laa dit encore :

« Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident. »

(Sourate 33 verset 36)

1 (protecteurs et assistants qui vous ordonnent de les associer avec Allah sbh dans l'adoration)

Il dit encore :

« Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allah. Tel est Allah mon Seigneur ; en Lui je place ma confiance et c'est à Lui que je retourne [repentant]. »

(Sourate 42 verset 10)

Le prophète saw nous a dit lors de son dernier sermon :

« Je laisse derrière moi deux choses, le Qur'an et mon exemple, la Sounnah, et si vous vous y accrochez solidement, vous ne vous égarerez jamais". »

(El Muwata de l'Imam Malik)

Le prophète saw a dit encore :

« Aucun de vous ne sera croyant jusqu'à ce que ses désirs soient en conformité avec ce que j'ai apporté. »

(Mouslim)

Le messager d'Allah saw a dit :

« Quiconque fait une action non conforme à ce que nous avons ordonné, elle lui sera invalide. »

(Boukhari et Mouslim)

Si l'Iman et l'Islam qu'Allah sbh attend de nous, et l'adoration qu'Il accepte de notre part sont celles qu'Il nous a éclaircies dans Son Livre et dans la Sounnah de Son messager saw, alors tout ce qui n'est pas conforme à cela est vain et inacceptable, et ce, quelle que soit la prétention concernant la sincérité de l'intention vis-à-vis d'Allah sbh. Si la situation est telle :

Alors, qu'est-ce que l'Iman et l'Islam d'après le Qur'an et la Sounnah ?

Qui est le kafir (mécréant), qui est le mou'min (croyant) et qui est le moushrik (associateur) d'après le Qur'an et la Sounnah ?

Quelle est l'adoration qu'Allah sbh accepte, qu'Il a ordonnée, et qu'Il a éclaircie dans le Qur'an et la Sounnah de Son messager saw ?

Ces thèmes sont le sujet de notre pamphlet et c'est ce que nous voulons expliquer aux gens jusqu'à ce que leur soient éclaircies leurs positions vis-à-vis du Qur'an et de la Sounnah et vis-à-vis de la religion de la droiture.

Ainsi, celui dont l'Iman et l'Islam sont en accord avec le Qur'an et la Sounnah, a certes réussi. Cependant, celui dont l'Iman est fonction de sa passion et de la passion des gens, mais qui veut suivre la vérité, doit alors retourner au livre d'Allah sbh et à la Sounnah du prophète saw, tant qu'il en est encore temps. En effet, Allah sbh accepte le repentir, tant que l'âme est encore dans le corps, et Allah sbh est certes Accueillant au repentir.

Donc, j'ai décidé de clarifier cela de telle façon à ce que périsse (pour le rejet de la vérité) celui qui devait périr avec évidence claire, et que vive celui qui devait vivre avec évidence claire.

Commençons notre recherche par la définition de l'Islam.

Islam : C'est la soumission complète à Allah sbh, l'abandon total, la servitude et l'assujettissement à Lui uniquement sans associés. Il ne peut pas y avoir d'adoration d'Allah sbh L'Unique, excepté :

- en croyant en tout ce qui est dans Son Livre et dans la Sounnah de Son messager saw,
- en accomplissant et en pratiquant ce qui a été trouvé dans les deux sources (Qur'an & Sounnah) pour la satisfaction d'Allah sbh L'Unique,
- en évitant et en s'éloignant de ce qui les rend invalides et qui fait sortir la personne concernée de la religion.

Ainsi, le sens global de l'Islam : c'est la complète soumission et l'abandon total à Allah sbh L'Unique, intérieurement et extérieurement.

Allah sbh dit dans le Qur'an :

« Dis (Ô Muhammad à l'humanité) **: ‹Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi,** (et ensuite) **Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. Dis** (Ô Muhammad) **: ‹Obéissez à Allah et au Messager. Et si vous tournez le dos... alors Allah n'aime pas les infidèles ! »**

(Sourate 3 versets 31-32)

Allah sbh nous a expliqué dans Son Noble Livre, l'Islam qu'Il agrée, celui qui est valide et qu'Il accepte.

Allah sbh dit dans le Qur'an :

« Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit au TAGHOUT (fausse divinité) **tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. »**

(Sourate 2 verset 256)

Le sens de **"l'anse la plus solide"** dans ce verset, c'est l'Islam qu'Allah sbh ordonne et celui qu'Il agrée.

Ce verset nous montre clairement qu'une personne est incapable de se saisir de cette anse qui est l'islam uniquement en croyant en Allah, mais sa croyance doit impérativement être complétée par le rejet du Taghout (fausse divinité) et son renoncement à lui, quel que soit son type et sous toutes ses formes. Et si elle ne fait pas cela, et croit en Allah sbh sans mécroire au TAGHOUT alors sa foi ne lui est d'aucune utilité, et Allah sbh ne l'acceptera pas cela d'elle. Elle n'aura donc aucun poids dans la balance d'Allah sbh le jour du jugement.

Donc sans la mécréance au Taghout, d'après ce verset, il est impossible qu'il y ait l'Islam et l'Iman qu'Allah sbh accepte.

Allah sbh a fixé deux conditions afin que l'Islam se pratique correctement. Ces deux conditions sont : **le rejet du Taghout et la croyance en Allah sbh.** Si l'une des deux conditions est absente alors l'Iman et l'Islam seront incorrects et non valides.

Commençons maintenant par expliquer ces deux conditions :

La première condition : mécroire au Taghout.

Il n'y a aucun doute que celui qui ne connaît pas le Taghout, sous toutes ses formes et couleurs, ne saurait le rejeter ni y renoncer, même s'il le prétend ; sa prétention étant de rejeter quelque chose qu'il ne connaît pas. Ce n'est pas ce type de renoncement ou mécréance qui est visé par ce verset Qur'anique. De la même façon, une personne qui ne sait pas ce qu'est l'Iman, ne peut prétendre la posséder. Sa prétention d'avoir l'Iman est donc nulle et caduque.

Allah sbh dit dans le Qur'an :

« N'as-tu pas vu ceux (hypocrites) **qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le Taghout** (dans leurs disputes)**, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. »**

(Sourate 4 verset 60)

En vérité Allah sbh nous informe dans ce verset des gens qui prétendaient croire en ce qui a été révélé à Mohammed saw et aux messagers d'avant lui, et qui pourtant malgré cette prétention, préféraient demander justice au Taghout dans leurs disputes.

Allah sbh a rejeté cette prétention d'Iman parce qu'ils ont demandé le jugement à autre qu' Allah. Une croyance correcte et un désir de demander justice au Taghout ne peuvent se rassembler dans un seul et même cœur. S'ils avaient une réelle croyance, comme ils le prétendaient, ils n'auraient jamais désiré être jugés par le Taghout, parce qu'Allah sbh a explicitement ordonné d'y mécroire quand il a dit : **« …alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. »**

(Sourate 4 verset 60)

Allah sbh a clarifié que l'un des souhaits de Shaytan le maudit, était de conduire les gens à l'égarement, afin de les tromper et les duper. Le Diable les laisse penser que leur prétention de croire en ce qu'Allah sbh a révélé et qu'en même temps le fait de vouloir être jugés par le Taghout leur permet de rester dans la communauté de cette religion, et rend leur foi acceptable auprès d'Allah sbh **:**

« …Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. »

(Sourate 4 verset 60)

Dans un autre verset, Allah sbh dit :

« Et à ceux qui s'écartent des Taghouts pour ne pas les adorer, tandis qu'ils reviennent à Allah, à eux la bonne nouvelle ! Annonce la bonne nouvelle à Mes serviteurs. »

(Sourate 39 verset 17)

Dans ce verset, Allah sbh annonce la bonne nouvelle du Paradis à Ses serviteurs et les décrit. Parmi leurs caractéristiques, on trouve un rejet de l'adoration du Taghout et une adoration fidèle et sincère à Allah. Ils méritent donc la bonne nouvelle du Paradis et la satisfaction d'Allah sbh. Par conséquent, Allah a clairement montré dans ce verset que ceux qui méritent Sa satisfaction et la bonne nouvelle du Paradis sont ceux qui s'écartent du Taghout et de son adoration sous toutes ses formes et apparences, et qui adorent Allah sbh L'Unique avec fidélité et sincérité sans rien Lui associer.

Dans ce verset, Allah sbh nous rappelle aussi que l'écartement, le rejet et l'abandon de l'adoration du Taghout sont l'une des conditions pour qu'une croyance soit correcte et valide et qu'elle nous permette de bénéficier de la satisfaction d'Allah sbh et d'entrer au Jannah (Paradis).

Dans un autre verset, Allah sbh indique que tous les messagers as sont venus afin d'inviter les gens à deux bases fondamentales que sont :

- adorer Allah sbh L'Unique
- s'écarter du Taghout sous toutes ses formes et apparences.

Ces deux fondements forment la base principale de l'appel de tous les messagers as.

Allah sbh dit dans le Qur'an :

« Nous avons envoyé dans chaque Oummah **(communauté, nation) un Messager, [pour leur dire]: ‹Adorez Allah** (L'Unique) **et écartez-vous du Taghout** (toutes fausses divinités)**›Alors Allah en guida certains, mais il y en eut qui ont été destinés à l'égarement. Parcourez donc la terre, et regardez quelle fut la fin de ceux qui traitaient [Nos messagers] de menteurs. »**

(Sourate 16 verset 36)

Ce verset nous montre que tous les messagers sans exception ont expliqué avec une grande clarté qu'Allah sbh n'accepte pas l'adoration d'un serviteur sauf si :

- il L'adore d'une manière qui est conforme à ce qu'ont dit les messagers as,
- il adore Allah sbh L'Unique sincèrement,
- il s'écarte de l'adoration du Taghout quel que soit le type et sous toutes ses formes, que ces adorations soient grandes ou petites.

Après avoir cité ces versets évidents, qui montrent clairement l'obligation de rejeter le Taghout, et en font un des piliers du Tawhid, nous sommes alors dans l'obligation de savoir ce qu'est le Taghout, sous toutes ses formes, pour pouvoir le rejeter.

Taghout : c'est toute chose qui dissuade et dévie la personne de l'adoration d'Allah sbh et qui l'empêche aussi d'obéir loyalement et sincèrement à Allah sbh et à son messager saw. Ce peut être :

- un diable parmi les djinns,
- un diable parmi les inss (humains),
- des arbres, des pierres, et autres(2).

Entre également dans cette définition, sans aucun doute, le fait de gouverner avec des lois étrangères et d'abandonner l'Islam et ses législations en établissant des lois et en fixant des règles qui autorisent par exemple l'intérêt, la fornication, l'adultère, et les stupéfiants. Ces lois qui ont été établies et promulguées sont elles-mêmes des Tawaghits (pluriel de Taghout), et les personnes qui les ont établies et mises en place sont également des Tawaghits.

Le Taghout est tout peuple auprès duquel on recherche un jugement autre que celui d'Allah sbh et de son messager saw, qu'on suit, qu'on adore ou à qui on obéit tout en désobéissant à Allah sbh L'Unique.

Allah sbh dit dans le Qur'an :

« … Ils n'ont aucun allié en dehors de Lui et Il n'associe personne à Son commandement. »

(Sourate 18 verset 26)

Il dit aussi :

« … Le pouvoir n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion droite ; mais la plupart des gens ne savent pas. »

(Sourate 12 verset 40)

Manière de mécroire au Taghout :

- croire au fait que toute adoration vouée à autre qu'Allah sbh est invalide,
- délaisser l'adoration du Taghout,
- le désavouer,
- le traiter de mécréant et le combattre, ainsi que ceux qui le suivent.

Pour comprendre ce concept de Taghout plus clairement, prenons des exemples de la société actuelle :

Allah sbh dit dans Son Noble Livre :

« Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis, et comme châtiment de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage. »

---

2 ou encore:

- des dictateurs tyranniques
- un éminent groupe de personnes choisies,
- une assemblée ou un groupe de scientifiques, qui établissent des lois autres que celles d'ALLAH sbh,
- une coutume, une habitude, ou une idéologie qui n'a pas son origine dans le Livre d'ALLAH sbh,

ou encore une personne qui s'attribue le droit d'établir des lois et de fixer des limites.

(Sourate 5 verset 38)

Dans ce noble verset, Allah sbh nous donne un ordre clair, sans aucune ambiguïté, qui est : quelle que soit la personne qui vole, homme ou femme, alors il nous incombe de lui couper la main en punition de ce qu'elle a commis. Ceci est l'ordre d'Allah en ce qui concerne le voleur (homme ou femme) et cela est valable jusqu'au jour du jugement, tant que subsistent les cieux et la Terre.

Après cet ordre, si quelqu'un, quel que soit son statut, donne un autre verdict, qui de ce fait empêche de couper la main du voleur ; de même, s'il dit qu'il est nécessaire d'enfermer le voleur parce que le fait de lui couper la main est inapproprié à notre époque ; ou s'il prétend que cette règle n'est pas dissuasive et qu'une règle plus appropriée serait de le tuer ou une autre règle, alors une telle personne a dépassé ses limites et est devenue un Taghout.

En effet, quiconque rend un jugement autre que celui d'Allah sbh en ce qui concerne le vol, que ce soit en augmentant ou en diminuant la punition, même s'il ne déclare pas ouvertement que le jugement d'Allah sbh est incorrect ou qu'il ne l'accepte pas, s'est alors mis à l'égal d'Allah sbh et s'est donné un attribut exclusivement réservé au Créateur de l'univers, qui est le droit de juger et d'établir les règles qui régissent les relations entre les personnes. Il s'est, de ce fait, élevé au rang de divinité en dehors d'Allah sbh, même s'il ne prétend pas cela et même s'il ne dit pas ouvertement : **"Je suis une divinité en dehors d'Allah"** ou encore **"adorez-moi je suis une divinité".**

En effet, cette personne s'est attribuée un droit qui appartient seulement à Allah sbh L'Unique, sans aucun associé, et a donc de cette manière dépassé ses limites et est devenue un Taghout.

Quiconque obéit à ces types de personnes, ou ne les excommunie pas (appeler ou considérer quelqu'un comme kafir), ou encore ne traite pas de kafir ceux qui ne les considèrent pas comme mécréants, est alors lui-même un mécréant et a rendu non valide son Iman et ceci même s'il jeûne, prie, accomplit le hajj et prétend être musulman.

La raison pour laquelle ces personnes sont mécréantes est qu'elles n'ont pas excommunié (pratiquer le takfir) le Taghout comme Allah sbh leur a ordonné de le faire. De ce fait, elles n'ont pas rempli la condition, qui est nécessaire avant d'entrer dans l'Iman et sans laquelle l'Iman, l'Islam et les actions sont sans valeur, qui est de rejeter et de mécroire au Taghout.

Il y a un autre exemple qui clarifie la notion de Taghout :

Allah sbh a dit dans le Qur'an :

« … Alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt. »

(Sourate 2 verset 275)

Ce verset nous montre que l'intérêt est interdit (haram). Si le dirigeant d'un certain pays autorise l'intérêt ou établit une loi pour que les banques puissent travailler avec l'intérêt, s'il leur permet de continuer leur travail dans le pays et autorise le commerce avec intérêt, alors ce dirigeant, bien qu'il n'ait pas prétendu ouvertement que **"l'intérêt n'est pas interdit"**, s'est simplement par cette action opposé au commandement d'Allah sbh. Il a permis ce qu'Allah sbh a interdit et s'est attribué un droit qui n'appartient à personne, si ce n'est au Seigneur et Créateur des mondes : **"le droit d'établir les règles qui régissent les relations entre les personnes"**.

Allah sbh dit :

« …Le pouvoir n'appartient qu'à Allah. »

(Sourate 12 verset 40)

Par conséquent ce dirigeant, bien qu'il n'ait pas clairement dit : **"je suis une divinité en dehors d'Allah"** comme a dit Pharaon, a de par son action, dépassé ses limites et s'est attribué la seigneurie et est de ce fait devenu un Taghout. Il nous incombe de le combattre et de l'excommunier, c'est-à-dire pratiquer sur lui le takfir, ainsi que tous ceux qui ne le considèrent pas comme mécréant. Tous ceux qui obéissent, soutiennent et suivent ce dirigeant, ou ne le rejettent pas, ne pratiquent pas sur lui le takfir ou encore sur ceux qui ne le considèrent pas comme mécréant, alors tous ceux-là sont des mécréants tout comme lui parce qu'ils n'ont pas rempli la condition nécessaire pour entrer dans l'Iman : **"mécroire au Taghout".**

Un autre exemple qui clarifie le sens de taghout :

Allah sbh dit:

« Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines ».

(Sourate 24 verset 31)

Dans ce verset, Allah sbh ordonne clairement aux femmes croyantes de rabattre leurs voiles sur leurs poitrines, afin de couvrir leurs cheveux, leur cou, ainsi que leurs boucles d'oreilles.

Si un dirigeant établit une loi qui autorise les femmes à circuler découvertes et dit qu'il s'agit d'un choix personnel, (celles qui veulent se couvrir peuvent le faire et celles qui ne veulent pas sont libres de ne pas le faire), alors ce dirigeant, par cette parole et cet acte a mis en place une loi autre que celle d'Allah sbh.

Il aura certes rejeté l'ordre d'Allah sbh en établissant une loi contraire à Sa loi. Ainsi par cette action, il s'est établi en tant que législateur égal à Allah sbh. Ce dirigeant a outrepassé ses limites et est donc devenu un Taghout même s'il prie, jeune, accomplit le hajj et prétend être musulman. Par cet acte, il s'est attribué un droit qui n'appartient à personne d'autre qu'à Allah sbh L'Unique, Créateur des cieux et de la Terre. Ce droit est celui d'établir des règles afin de régir la vie des hommes.

Quiconque obéit à ce genre de dirigeants ou l'appuie, ou ne pratique pas sur lui le takfir, ni sur ceux qui ne le considèrent pas comme mécréant, est alors lui-même un mécréant parce qu'il ne remplit pas la condition du rejet du Taghout, qui est une condition qu'Allah sbh a rendue fondamentale pour entrer dans l'Iman, comme nous l'avons montré précédemment.

Un autre exemple serait la parole d'Allah sbh :

« C'est Lui qui détient les clefs de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme, comme dans la mer. »

(Sourate 6 verset 59)

Allah sbh dit encore :

« [C'est Lui] qui connaît le Ghayb (l'invisible)**. Il ne dévoile Son Ghayb à personne, sauf à celui qu'Il agrée comme Messager et qu'Il fait précéder et suivre de gardiens vigilants »**

(Sourate 72 versets 26-27)

Allah sbh nous explique dans ces versets que **"el ghayb"** (l'invisible(3)) et la connaissance de celui-ci sont auprès d'Allah sbh seul. Personne n'a la capacité de connaître l'invisible à moins qu'Allah sbh l'en informe. Allah sbh a révélé quelques évènements de l'inconnaissable à certains messagers. Les messagers eux-mêmes ne connaissent pas l'invisible excepté par la puissance d'Allah sbh. Allah sbh a protégé cette révélation de l'effet des diables (shayatins).

Après avoir rendu claire cette réalité divine, il apparaît que si une personne prétend connaître **"el ghayb"**, ce qui est dans le cœur des gens, ou ce qui va se passer dans le futur, il s'ensuit que :

- Soit cette personne prétend qu'une révélation lui vient du ciel et donc que c'est un messager ou un prophète. De ce fait, elle rejette le fait que le prophète saw est le sceau des messagers et qu'il n'y a aucun prophète après lui et en conséquence, elle a mécru au message du prophète Mohammed saw ;
- Soit cette personne prétend connaître l'invisible sans révélation venant d'Allah sbh et donc par conséquent prétend posséder un attribut qui n'appartient qu'à Allah l'Unique. De ce fait, elle se déclare être une divinité en dehors d'Allah sbh, même si elle ne le dit pas ouvertement.

Donc, toute personne qui prétend connaître l'invisible a dépassé ses limites et est devenu un Taghout. Pour cette raison, une telle personne, peu importe à quel point elle prétend être musulmane, prier, jeûner, accomplir le pèlerinage et remplir les piliers de l'Islam, aura certes mécru en prétendant connaître **"el ghayb"**.

---

3 l'invisible : tout ce que nous ne pouvons percevoir et connaître ; tout ce dont nous ne pouvons même pas réaliser l'existence passée, présente ou future.

Tous ceux qui la croient ou lui obéissent, ou ne pratiquent pas sur elle le takfir ou sur ceux qui la considèrent comme musulmane, ont mécru et cela même s'ils jeûnent, prient et prétendent être musulmans, parce qu'ils n'ont pas rempli la condition de mécroire au Taghout. Personne n'entre dans l'Iman sans remplir cette condition. Ne remplir cette condition qu'avec des mots est sans valeur. Il est nécessaire de la remplir par le cœur, la parole et les actes.

Les quelques exemples cités ont permis de clarifier la notion de Taghout, afin qu'aussi bien l'individu commun que le savant puissent la comprendre. Ainsi, il incombe à chaque personne de constater sa position concernant le rejet du Taghout et la croyance qu'Allah sbh lui demande et sa position vis-à-vis de la religion qu'Allah sbh agrée.

Et maintenant qui est le croyant dans la religion d'Allah sbh ?

Allah sbh nous informe à propos des croyants ; Il dit :

« Non !... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]. »

(Sourate 4 verset 65)

Dans ce verset, Allah sbh fait un serment en Son propre nom : celui qui ne se réfère pas et ne juge pas d'après ce que le prophète saw a apporté, que ce soit dans les grands ou petits litiges de la vie ; ou qui recherche ce jugement mais ne l'accepte pas ; ou encore l'accepte mais éprouve une aversion envers cette décision, alors cette personne n'est pas croyante.

Il ne peut pas y avoir d'Iman sans une consultation des verdicts du Qur'an et de la Sounnah, accompagnée de leur acceptation, et avec une totale soumission à ce jugement quel qu'il soit, sans aucun doute, affliction ou difficulté.

Pour qu'une personne soit comptée parmi les croyants, il faut obligatoirement qu'elle ne juge par rien d'autre que le Qur'an et la Sounnah du messager saw. Elle ne devra pas seulement se contenter de cela, mais elle devra aussi se soumettre à Son jugement et Son commandement, intérieurement et extérieurement.

Il arrive que des personnes prétendant être musulmanes disent : « Le pays dans lequel nous vivons n'est pas dirigé par la loi islamique. Si nous n'avons pas recours aux tribunaux du Taghout, qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah sbh a révélé, alors nous allons perdre nos droits. Il est donc nécessaire pour nous, afin d'obtenir nos droits usurpés, d'aller dans ces tribunaux et de se plaindre. Nous ne croyons pas par le cœur en ces tribunaux, et nous les considérons comme un Taghout, mais il nous est inévitable d'y avoir recours afin de ne pas perdre nos droits. Comment pouvons-nous donc devenir mécréant en faisant ceci alors que nos intentions sont pures, que nos cœurs sont sincères pour Allah sbh et qu'il n'y a pas de shirk dans nos cœurs ni d'acceptation pour une loi autre que celle d'Allah sbh. »

A ces gens-là, nous demandons ceci :

▪**Si quelqu'un vous vole votre droit et vous dit que tout ce que vous avez à faire pour le récupérer est de prier pour lui et de jeûner pour lui seulement. Allez-vous le faire ?**

Et si vous le faisiez, resteriez-vous musulman ? Vous allez sûrement répondre **« non »**, parce que la prière et le jeûne sont des adorations et qu'elles ne doivent être faites pour personne d'autre qu'Allah sbh L'Unique. Toutes les adorations sont accomplies pour Allah sbh L'Unique. Quiconque prie pour un autre qu'Allah sbh, alors il a adoré cette autre personne ou objet et a donc commis du shirk (associer quelque chose ou quelqu'un à Allah sbh). Quiconque prie pour une personne, qui que ce soit, l'aura alors élevée au rang de divinité.

Ne vous êtes-vous pas demandé pourquoi Allah sbh a interdit de juger par autre chose que Sa loi, et a déclaré mécréant celui qui recherche un jugement autre que le Qur'an et la Sounnah et le décrit comme un adorateur du Taghout ?

En effet, accepter Allah sbh comme unique dirigeant (ou commandant) dans ce monde et dans l'au-delà, et rechercher le jugement du Qur'an et de la Sounnah de Son messager saw sont une adoration tout comme la prière, le jeûne et le hajj. Par conséquent, toute personne qui accomplit cette adoration ou même une partie de cette adoration pour un autre qu'Allah sbh, est semblable à celle qui prie et jeûne pour autre qu'Allah. Cette **« prière »** est une adoration et cette **« demande de jugement »** est aussi une adoration.

Allah sbh nous dit que le fait de légiférer, commander et juger est exclusivement réservé à Lui-même. Il n'accepte pas d'associés en cela, que ce soit dans les grands ou les petits sujets. Voilà ce qu'adorer Allah sbh signifie. Il n'est pas permis d'adorer un autre, peu importe de qui ou de quoi il s'agit .

Allah sbh dit dans le Qur'an :

« …Le pouvoir n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion droite; mais la plupart des gens ne savent pas. »

(Sourate 12 verset 40)

En effet, prétendre ne pas aimer le Taghout et y mécroire est un mensonge ! Vos actions prouvent le contraire (de ce que vous prétendez). Si vous aviez vraiment mécru au Taghout et si vous l'aviez vraiment détesté, alors vous ne seriez pas allés aux tribunaux du Taghout, et ce, quelque soit la valeur (l'étendue) des droits perdus dans cette affaire. La subsistance vient d'Allah sbh. Et personne ne possède ni plus ni moins que ce qu'Allah lui a destiné.

Le problème posé par le fait de permettre à un autre qu'Allah sbh de légiférer n'est pas simplement une question de gagner ou de perdre des droits. Il s'agit d'accomplir un acte d'adoration à autre qu'Allah sbh, et ainsi d'attribuer l'un des droits d'Allah sbh à autre que Lui ; ce qui revient à élever cette personne à la position d'Allah. Ceci est clairement du kufr (mécréance) et du shirk en soit.

En effet, Allah sbh dénonce ces gens et ne les considère pas comme musulmans quelque soit leur prétention d'Iman (croyance). En dépit de leur prétention de croyance, ils veulent accomplir un acte qui n'est pas compatible avec une vraie croyance. Quiconque croit correctement en Allah sbh ne souhaite pas rechercher le jugement du Taghout, que ce soit en son for intérieur ou par ses actes.

Allah sbh dit dans le Qur'an :

« N'as-tu pas vu ceux (hypocrites) **qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le Taghout** (dans leurs disputes)**, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. »**

(Sourate 4 verset 60)

Ce noble verset démontre ceci : ceux qui cherchent un jugement du Taghout alors qu'ils prétendent avoir l'Iman, Shaytan veut les égarer en leur insufflant le mal, afin de les tromper en les dupant. Il les laisse croire qu'ils resteront dans l'Iman, s'ils veulent demander le jugement du Taghout (sans le faire), et ce, même s'ils passent à l'acte, et il veut les égarer très loin dans l'égarement. **« Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. »**

(Sourate 4 verset 60)

Souleyman Ibn Sahman a dit, lorsqu'on l'a questionné à propos du fait de demander justice au Taghout en cas de besoin :

▪**« En second lieu : on leur dit : « si vous avez su que le fait de demander justice au Taghout est de la mécréance, Allah sbh nous a rappelé dans Son Livre que la mécréance était plus grave que le meurtre :**

Allah sbh dit dans le Qur'an : **« la fitna (l'association) est *plus grande* que le meurtre » (Sourate 2 verset 191)**, Il dit encore : **« la fitna (l'association) est *plus grave* que le meurtre. » (Sourate 2 verset 217)** ; la fitna dans ces versets désigne la mécréance. Si les nomades et les gens de la ville venaient à s'entretuer jusqu'à leur destruction, cela leur serait largement moins grave que s'ils venaient à désigner un Taghout sur terre afin qu'il juge dans leurs divergences avec autre chose que la Shari'a de l'Islam qu'Allah sbh a révélé à travers Son messager. »

▪**En troisième lieu : nous disons : « si demander justice au Taghout est de la mécréance, tout en sachant que les divergences se font à cause des choses matérielles, alors comment peut-on concevoir le fait de rejeter la foi pour des choses matérielles ?** Car, nul ne peut se prétendre être croyant tant qu'Allah sbh et Son messager saw ne soient plus aimés auprès de cette personne que son fils, ses parents et tous les gens. Si tu venais à perdre tous tes biens matériels, il

ne te serait jamais permis de demander justice au Taghout afin de les récupérer. Et si une personne venait à t'obliger à choisir entre demander justice au Taghout ou perdre tous tes biens, tu es forcé de devoir choisir de perdre tous tes biens et en aucun cas il ne te sera permis de demander justice au Taghout, et Allah sbh est Le Plus Savant. »(4)

Pour bien comprendre ce problème, réfléchissons sur ces versets clairs.

Allah sbh dit dans le Qur'an :

« Ceux qui sont revenus sur leurs pas après que le droit chemin leur a été clairement exposé, le Diable les a séduits et trompés.

C'est parce qu'ils ont dit à ceux qui ont de la répulsion pour la révélation d'Allah : ‹Nous allons vous obéir dans certaines choses›. Allah cependant connaît ce qu'ils cachent.

Qu'adviendra-t-il d'eux quand les Anges les achèveront, frappant leur face et leur dos ?

Cela parce qu'ils ont suivi ce qui courrouce Allah, et qu'ils ont de la répulsion pour [ce qui attire] Son agrément. Il a donc rendu vaines leurs oeuvres. »

(Sourate 47 versets 25 à 28)

Après avoir expliqué à l'aide d'exemples la première condition pour entrer dans l'Islam, qui est de mécroire et de rejeter le Taghout, nous allons expliquer la seconde condition qui est la croyance en Allah sbh.

4 *Dourar essaniya - chapitre "le jugement de l'apostat"- page 275.*

La seconde condition : croire en Allah sbh.

Les piliers de la foi qu'Allah sbh a rendus obligatoires sont au nombre de six. La croyance correcte qu'Allah sbh accepte n'est pas complète si on ne croit pas en ces piliers, de la façon dont Allah sbh veut que nous y croyons et non comme nous le désirons. Si l'un des piliers est déficient ou manquant, alors Allah sbh n'accepte pas ni cet Iman ni cet Islam.

Allah sbh dit dans le Qur'an :

« Ô les croyants ! Soyez fermes en votre foi en Allah, en Son messager, au Livre qu'il a fait descendre sur Son messager, et au Livre qu'il a fait descendre avant. Quiconque ne croit pas en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses messagers et au Jour dernier, s'égare loin dans l'égarement. »

(Sourate 4 verset 136)

LES PILIERS DE L'IMAN

1 – Croire en Allah : c'est la ferme conviction et l'absolue croyance qu'Allah sbh est le Seigneur, Créateur et le Maître de toute chose. Etant L'Unique Créateur des Mondes, Il est aussi L'Unique Détenteur du droit de légiférer et d'établir des lois pour régir la vie des hommes ; qu'Il est Le Seul digne d'être adoré (adoration sous forme de prière, jeûne, invocation, espérance, crainte, soumission et d'abandon à Allah). Il est caractérisé par tous les attributs de perfection, de plénitude, et Il est au dessus des fautes et des défauts, rien ne Lui ressemble, Il est L'Audient, L'Omniscient.

2 – Croire aux anges : c'est la ferme conviction que les anges d'Allah sbh existent, qu'ils sont des serviteurs honorables créés de lumière. Ils exaltent sa gloire nuit et jour et ne se lassent point.. Ils ne désobéissent à aucun ordre d'Allah sbh et ils se chargent des fonctions qu'Il leur assigne. Ce sont des êtres de lumière qui n'ont pas de corps physique et donc ne peuvent être perçus par les sens humains. Contrairement aux hommes, ils ne mangent pas, ne boivent pas, ne dorment pas, ne se marient pas, ne procréent pas, et ne sont ni mâles ni femelles.

Il y a une obligation particulière de croire en ceux dont les noms sont mentionnés dans le Qur'an et dans les Hadiths authentiques du prophète (saw) comme Jibril, Mika'il, Israfil, Ridwan, et Malik as, ainsi qu'aux devoirs et fonctions qui leur sont confiés comme porter le trône, protéger et enregistrer (les actions). Nous devons y croire de manière détaillée. Concernant les anges dont le nom n'est pas mentionné, nous devons y croire de manière globale et seul Allah sbh en connaît le nombre.

3 – Croire aux écritures divines : croire aux livres qu'Allah sbh a révélés à Ses messagers et prophètes (paix et bénédiction d'Allah sur eux). Allah sbh nous a mentionné le nom de certains de ces livres dans le Qur'an, et il y en a d'autres qu'Il ne nous a pas dévoilés. Ceux qu'Allah sbh a cités dans le Qur'an sont : la Torah (Tawrat) à Moussa as, les Evangiles (Injil) à Issa as, les Psaumes (Zabour) à Dawoud as, et les écritures révélées à Ibrahim et Moussa as.

Il est également obligatoire de croire que tous les livres révélés par Allah sbh l'ont été avec vérité, lumière, et guidée. Ces livres renferment le Tawhid d'Allah sbh dans Sa seigneurie, dans Son adoration et dans Ses noms et attributs. Toute chose qui y a été incorporée et qui contredit ces aspects a été ajoutée et changée par l'Homme. Nous croyons que tous les livres à l'exception du Qur'an ont été changé. En effet, le Noble Qur'an est gardé et protégé par Allah sbh de toute

altération, substitution, déformation et corruption. Le Qur'an est le dernier livre révélé par Allah sbh et ses règles restent valables jusqu'au jour du jugement. Il a été révélé à tous les hommes et les djinns (génies). Il nous est obligatoire de suivre ses commandements, de rechercher son jugement dans tous les problèmes, qu'ils soient grands ou petits, d'éviter ses interdits, de croire en son récit et de rejeter tout ce qui le contredit.

Croire aux livres qui ont été révélés avant le Qur'an et qui ont alors été déformés, c'est croire qu'ils ont été à l'origine révélés par Allah sbh mais qu'ils ne contiennent plus la parole d'Allah sbh, excepté pour ce qui concorde avec le Qur'an et la Sounnah du prophète saw.

4 – Croire aux messagers : c'est la ferme conviction qu'Allah sbh a envoyé des messagers pour guider les créatures dans la vie de ce monde et pour l'au-delà. C'est pour nous une obligation de croire en tous ceux qui sont mentionnés dans le Qur'an et la Sounnah du prophète saw. De plus, il faut croire qu'Allah sbh en a envoyé d'autres, dont le nombre et les noms ne sont connus que par Lui.

5 – Croire au jour dernier : c'est la ferme croyance en tout ce que Allah sbh a mentionné dans le Qur'an et en tout ce que le prophète saw nous a enseigné au sujet de la vie après la mort : la fitna (épreuve) de la tombe, le châtiment et la récompense qui s'y trouvent, la résurrection, le rassemblement, l'enregistrement, les comptes, la balance, le bassin (hawd), le pont Sirat, l'intercession, le Paradis et l'Enfer, ainsi que tout ce qu'Allah sbh a préparé pour ceux qui vont y demeurer.

6 – Croire que la prédestination et le destin, qu'ils soient bon ou mauvais, sont sous le contrôle d'Allah sbh : Allah sbh n'accepte pas la croyance au Qadaa et Qadar (prédestination et destin) d'une personne si elle ne croit pas aux 4 points suivants :

1 – La croyance en la science absolue d'Allah sbh : Il connaît les actions de Ses créatures avant même qu'elles ne les accomplissent. Allah sbh les a inscrites dans le Livre des Décrets (Lawh al Mahfoudh).

2 – La croyance au fait que ce qu'Allah sbh veut, s'accomplit, et que ce qu'Il ne veut pas, ne s'accomplit pas. Tout mouvement ou immobilisme dans les cieux ou dans la Terre n'existe que par La Volonté d'Allah sbh.

3 – La croyance en Allah sbh, Créateur de toute chose et de toutes les actions des êtres humains. Toute chose en dehors d'Allah sbh est créée et tout ce qui existe dans l'univers existe par La Volonté et La Prédestination d'Allah sbh.

4 – Allah sbh crée toutes les actions de Ses serviteurs, mais ils ont une volonté en eux-mêmes et agissent en conséquence. Les serviteurs ont la possibilité d'accomplir leurs actions et ont une volonté, mais Allah sbh les a créés eux, leur aptitude, et leur volonté. Il faut croire que tout ce qui nous est arrivé n'aurait pu être évité, et que tout ce qui n'est pas arrivé, n'aurait pas pu se produire.

Allah sbh dit dans le Qur'an :

« Nous avons créé toute chose avec Qadar (5)»

(Sourate 54 verset 49)

L'Homme sera tenu responsable de ses actes. S'ils sont bons alors la récompense le sera aussi, et s'ils sont mauvais alors il en sera de même pour la rétribution.

Allah sbh a créé chez l'Homme la capacité de distinguer le bien du mal, la vérité du mensonge, et lui a donné la liberté de choisir.

Allah sbh dit dans le Qur'an :

« Nous l'avons guidé dans le chemin, - qu'il soit reconnaissant ou ingrat- »

(Sourate 76 verset 3)

---

5 Prédestination divine de toute chose avant sa création, comme elle est écrite dans le Livre des Décrets - Lawh al Mahfoudh

Rien ne se passe dans le royaume d'Allah sbh sans Sa Volonté. Allah sbhn'agrée pas la mécréance pour Ses serviteurs, ni ne leur ordonne de commettre du kufr (mécréance), bien au contraire, Il l'interdit et Il ordonne l'Iman et L'agrée.

Allah sbh connaît le passé, et sait ce qui va arriver, dans quel lieu et dans quelles circonstances, avant même que les faits ne se produisent. Il n'y a pas dans La Science d'Allah sbh de passé, ni de présent, ni de futur. Allah sbh sait, avant de créer une personne, comment sera cette personne, et si elle sera croyante ou mécréante, ou si elle mourra pieuse ou impie.

Tout ce qui a été écrit arrivera comme Allah sbh l'a ordonné mais cela ne signifie pas qu'Allah sbh a contraint la personne à mécroire ou à croire, car Allah sbh a donné à Ses esclaves la liberté de choisir entre l'Iman (la foi) ou le Kufr (la mécréance). Ainsi l'Homme choisit en toute liberté la mécréance ou l'Islam. C'est pour cela qu'il sera tenu pour responsable de son choix et sera rétribué en conséquence. Le fait que tout soit prédestiné est dû à La connaissance d'Allah sbh, car il n'y a pas de nouveauté dans Sa Science ; ce serait insinuer qu'Il ignore des choses, alors qu'Il sait tout. Il s'agit d'une prédestinée du point de vue de La connaissance d'Allah sbh et non d'une prédestinée de contrainte.

Après avoir expliqué l'Iman et l'Islam qu'Allah sbh exige et les conditions nécessaires à cela, nous allons passer à un autre aspect très important, aussi important que celui qui le précède, qui est :

Comment un croyant protège-t-il son Iman et son Islam jusqu'à ce qu'il rencontre Allah sbh ?

Allah sbh explique ce pourquoi nous avons été créés :
« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »
(Sourate 51 verset 56)

Ce verset nous montre clairement que les djinns (génies) et les hommes ont été créés dans le seul but d'adorer Allah L'Unique sans aucun associé.

Quelle est donc cette adoration qu'Allah sbh exige de nous, celle pour laquelle Il nous a créés ?

Le **sens linguistique** du mot adoration est : asservissement, soumission, abandon et obéissance.
Alors que le **sens jurisprudentiel** est : nom collectif qui désigne tout ce que Allah sbh aime, agrée, et ordonne comme actes et paroles, intérieurs et extérieurs(6).
Allah sbh ne nous a pas laissés déterminer ce qu'est une adoration et ce qui ne l'est pas ; mais Il nous l'a définie et expliquée dans Son Livre et à travers la Sounnah de Son prophète saw.
Il nous est obligatoire d'accomplir tous nos actes d'adoration uniquement pour Allah L'Unique sans Lui donner aucun associé. La moindre adoration vouée à autre qu'Allah sbh ou en association avec Lui fait de nous des moushrikins.

Allah sbh dit dans le Qur'an :
« Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. »
(Sourate 4 verset 36)

Allah sbh nous ordonne dans ce noble verset de n'adorer rien ni personne en dehors d'Allah L'Unique, et de ne vouer aucune sorte d'adoration, qu'elle soit grande ou petite, à autre qu'Allah sbh. Toute adoration doit être accomplie pour Allah L'Unique sans Lui joindre aucun associé dans celle-ci. Le fait d'associer à Allah sbh rend la valeur des actions de la personne nulle et non avenue et la fait sortir de la communauté de la foi. Si une telle personne ne se repentit pas auprès d'Allah sbh et meurt sur ce shirk (polythéisme), alors Allah sbh ne lui pardonnera jamais et sa destinée sera le Feu où elle y demeurera éternellement.

---

6 - edou'a (l'invocation), erroukou' (l'inclinaison), essoujoud (la prosternation), el mahaba (l'amour), etta'dhim (la dévotion), el khaouf (la peur), erraja (l'espoir), el inaba (le retour à Allah sbh), erraghba (le désir), errahba (la crainte respectueuse), el khoushou' (l'humilité), el khashya (la crainte), ettawakoul (la confiance), ettawaf (les tournées révérencielles), el istighatha (l'imploration du secours), el isti'ana (la demande d'aide), el isti'adha (la demande du refuge), ennadhr (les vœux), dabhou lqorbane (l'immolation), ettahakoum (la demande de jugement), ainsi que d'autres.

Allah sbh dit dans le Qur'an :

« Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. Quiconque donne des associés à Allah s'égare, très loin dans l'égarement. »

(Sourate 4 verset 116)

Allah dit aussi:

« …Quiconque associe à Allah (d'autres divinités) **Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs! »**

(Sourate 5 verset 72)

Allah sbh dit aussi :

« …Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain. »

(Sourate 6 verset 88)

« Il n'appartient pas aux associateurs de peupler les mosquées d'Allah, vu qu'ils témoignent contre eux-mêmes de leur mécréance. Voilà ceux dont les oeuvres sont vaines; et dans le Feu ils demeureront éternellement. »

(Sourate 9 verset 17)

« Dis (Ô Muhammad aux polythéistes)**:**

‹Me commanderez-vous d'adorer autre qu'Allah, Ô ignorants?›

En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : ‹Si tu donnes des associés à Allah, ton oeuvre sera certes vaine; et tu seras très certainement du nombre des perdants »

(Sourate 39 versets 64-65)

Qu'est-ce que le shirk (polythéisme) mentionné dans ces versets, qui rend vaines les actions ? Si une personne meurt en l'ayant commis, Allah ne lui pardonnera pas.

Quel est ce shirk qui conduit au Feu éternel celui qui le commet ?

Qu'est-ce que le shirk ? Comment sommes-nous capables de le reconnaître pour pouvoir l'éviter ?

Si nous ne le connaissons pas complètement alors la possibilité de devenir moushrik à tout moment est concevable. C'est pour cela qu'il est obligatoire pour nous de le connaître afin de ne pas causer la nullité de nos actions, et de rencontrer Allah sbh en tant que croyant et musulman.

Shirk : c'est le polythéisme ou le fait d'associer des partenaires à Allah sbh, en les joignant dans l'adoration avec Allah sbh.

Allah sbh a clairement expliqué le concept du shirk dans le Qur'an et la Sounnah. Celui à qui le Qur'an et la Sounnah sont parvenus ne peut l'ignorer et ne sera pas excusé de ne pas le discerner.

Allah sbh dit dans le Qur'an :

« Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah, qu'en lui donnant des associés. »

(Sourate 12 verset 106)

Allah sbh nous informe dans ce verset qu'une foi mélangée avec le shirk ne sera pas acceptée par Allah sbh. Or, la croyance de la majorité des gens est mélangée avec une des formes du shirk, néanmoins ils n'ont pas d'excuse pour cela. Le grand nombre des moushrikins ne légitime en rien le shirk ni ne l'excuse. Donc, quiconque mélange son Iman, avec n'importe quelle forme de shirk qui rend non valide le Tawhid, devient alors moushrik (polythéiste). Il n'est pas appelé croyant, ni musulman et cela peu importe à quel point il prétend à l'Iman et à l'Islam. En effet, Allah sbh n'accepte rien mis à part la religion pure, exempte de toute sorte de shirk.

Allah sbh dit:

« Et quiconque soumet son être à Allah, tout en étant « Mouhsin », bienfaisant(7), s'accroche réellement à l'anse la plus ferme [la ilaha illa Allah (nul n'est en droit d'être adoré sauf Allah)]. **La fin de toute chose appartient à Allah. »**

(Sourate 31 verset 22)

Le mot **« Mouhsin »** dans le verset signifie **« exempt de shirk »**, aucune adoration, grande ou petite, n'est accomplie pour autre qu'Allah sbh, ou en association avec Lui.

Afin que vous compreniez clairement le sens d'adoration, qu'Allah sbh demande, prenons quelques exemples :

Quand la plupart des gens sont interrogés sur ce qu'est l'adoration, ils répondent que c'est prier, jeûner, donner la zakat, accomplir le hajj, et tout ce qui y ressemble. Ils savent aussi, que celui qui accomplit ces actes d'adoration pour un autre qu'Allah sbh alors il Lui a donné un associé.

Allah sbh nous informe qu'il y a d'autres formes d'adorations, qui ne sont pas moins importantes que la prière, le jeûne, la zakat, et le hajj, mais que beaucoup de gens ne connaissent pas.

Allah sbh dit :

« …Le pouvoir n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion de la droiture ; mais la plupart des gens ne savent pas. »

(Sourate 12 verset 40)

Ce noble verset nous informe que le droit de juger les gens dans tous les domaines de la vie, petits ou grands, ne revient à personne excepté à Allah sbh. Donc, le fait d'attribuer ce droit à Allah L'Unique est une adoration (qu'on accomplit pour Lui). Donner tout ou partie de ce droit à une créature quelconque est du shirk (association à Allah) et fait sortir la personne de la communauté de l'Islam. De ce fait, ses actions sont nulles. Si elle ne s'en repent pas alors sa demeure sera le Feu de l'Enfer, où elle demeurera éternellement.

Par ailleurs, ce noble verset nous explique que beaucoup de gens ignorent le concept du Tawhid d'Allah sbh dans le pouvoir, et que le fait de n'accepter aucun jugement si ce n'est celui d'Allah sbh est une adoration tout comme la prière, le jeûne, la zakat et le hajj. Celui attribue le droit de gouverner à un autre qu'Allah sbh, alors il aura Lui associé.

De même, il nous expose que la véritable religion est celle dans laquelle le droit de légiférer n'appartient qu'à Allah L'Unique, aussi bien dans les grands que les petits litiges.

« …Telle est la religion de la droiture ; … »

(Sourate 12 verset 40)

En effet, les droits de légiférer et de juger n'appartiennent à personne d'autre excepté à Lui, car Il détient les qualités de la véritable divinité, puisque Il est L'Unique qui mérite d'être adoré.

Si une personne donne ces droits à autre qu'Allah sbh ou à quelqu'un en association avec Lui (sans qu'Allah ne lui en ait donné la permission), alors elle Lui aura associé, aura adoré autre que Lui, et se sera opposé à Son Commandement. Allah sbh nous a ordonné de n'adorer personne excepté Lui ; Allah sbh dit ainsi :

« …Il vous a commandé de n'adorer que Lui… »

(Sourate 12 verset 40)

Quiconque donne le droit de juger entre les gens ou de légiférer à autre qu'Allah sbh, ou associe quelqu'un à Son Commandement, aura alors pris cet **« autre qu'Allah »** comme divinité même s'il ne dit pas clairement : **« Tu es mon Seigneur »**. Le simple fait d'attribuer ce droit, même s'il s'agit d'une petite part, à autre qu'Allah sbh, le rend adorateur de cet **« autre »**.

---

7 c'est-à-dire accomplit des bonnes actions entièrement pour l'amour d'Allah sbh, sans aucune ostentation ni pour gagner des éloges ou une renommée etc… et qui les accomplit en conformité avec la Sounnah du messager d'Allah, Mohammed saw.

Beaucoup de gens savent que quiconque prie, jeûne, accomplit le pèlerinage pour autre qu'Allah sbh, aura alors associé, mais nombre d'entre eux ignore qu'il en est de même pour celui qui donne le droit de légiférer à un autre qu'Allah sbh. C'est cette réalité qu'Allah sbh explique en disant :

« …mais la plupart des gens ne savent pas. »

(Sourate 12 verset 40)

C'est-à-dire, ils ne savent pas que donner le droit de légiférer à autre qu'Allah sbh équivaut à Lui donner un associé, tout comme le fait de prier, jeûner et accomplir le pèlerinage pour autre que Lui. Cette ignorance les écarte de La (vraie) Religion de la droiture. Ils ne pourront y aspirer que lorsqu'ils attribueront entièrement le commandement à Allah L'Unique. Ceci est le sens de **« Telle est la religion de la droiture ».**

Il y a un autre sujet qui doit être traité ; celui de la **« Démocratie et des Partis Politiques ».**

Il y a des gens qui prétendent vouloir revenir à l'application des lois islamiques, en établissant des partis politiques, en participant aux élections pour obtenir des sièges dans les parlements des régimes démocratiques mécréants. De ce fait, ils utilisent leurs positions comme un moyen de changement des lois pour que l'Islam soit dominateur dans ces pays, dans l'espoir qu'un jour cela devienne un Etat Islamique, sans effusion du sang Musulman.

Quiconque prétend qu'il lui est permis d'établir ou de se joindre à un parti politique qui suit et adhère aux lois de la mécréance dans un Etat démocratique ou un Etat qui ne gouverne pas d'après la Shari'ah, en revendiquant que cette action est pour le bien de l'Islam et des musulmans, soit il est ignorant de l'Islam, soit il travaille pour la destruction de l'Islam en empoisonnant et en trompant le peuple musulman tout en établissant le pouvoir du Taghout. Le fondement de partis politiques, qui adhèrent aux lois de la mécréance, en jurant par Allah sbh de conserver, respecter et être fidèle à ces lois (constitutions), au Taghout (dirigeant du pays), comme cela se passe de nos jours dans beaucoup de pays prétendant à l'Islam, tout en appliquant des lois forgées et en délaissant le Livre d'Allah sbh. De tels actes, même si l'objectif est d'établir les lois de l'Islam, sont de la pure mécréance, et aucun musulman ne devrait s'y engager.

Devenir candidat à un gouvernement mécréant et ne pas gouverner avec l'Islam en établissant un parti politique qui suit et adhère aux lois du pays, signifie accepter ces lois qui s'opposent à l'Islam. Celui qui accepte ces lois ou juge avec celles-ci aura mécru, et peu importe à quel point il prétend vouloir l'Islam et désirer l'implantation de la Shari'ah islamique, car l'Islam ne s'établit pas en entreprenant du kufr. Ceux qui appliquent les lois de la mécréance ou les acceptent, en prétendant que cette acceptation est seulement temporaire afin d'appliquer les lois islamiques, ou afin d'aider l'Islam et les musulmans, sont soit des ignorants, qui n'ont pas compris le Tawhid, ni les fondements de l'Islam, ni comment s'établit le pouvoir dans l'Islam ; ou alors, ce sont des opportunistes, qui ne veulent qu'égarer ceux qui désirent l'Islam et ses lois afin d'acquérir les profits de ce monde, en exploitant l'amour des gens pour l'Islam et leur ignorance.

Toute personne agissant ainsi est bannie de la communauté de l'Islam, peu importe sa prétention d'avoir l'Iman et l'Islam, et peu importe si elle prie, jeûne et déclare vouloir établir la Shari'ah islamique. Celui qui aide une telle personne, que ce soit par ignorance ou en connaissance de cause, l'aura alors adorée ; d'autant plus qu'il n'est pas permis d'être ignorant à ce sujet. Le fait de légiférer ou de juger entre les gens fait partie des qualités spécifiques, qui n'appartiennent qu'à Allah sbh, comme le sont les bases de la croyance et les bases du Tawhid.

L'Islam est venu pour sortir les gens de l'adoration des hommes à l'adoration du Seigneur des hommes, L'Unique. Ce n'est pas le rôle de l'Islam d'asservir l'être humain, en premier lieu, à un autre qu'Allah sbh, puis de l'asservir à Allah L'Unique. Ce n'est pas la méthode qu'Allah nous a révélée pour faire triompher l'Islam.

Il n'y a pas plus égarée et plus ignorante qu'une personne qui veut asservir et subjuguer les gens en premier lieu à autre qu'Allah, puis à Allah.

Déterminer et préciser les limites du permis (halal) et de l'interdit (haram) est le droit d'Allah sbh L'Unique, et Il ne partage ce droit avec personne. Le haram est ce qu'Allah sbh a rendu haram et le halal est ce qu'Il a rendu halal. Ainsi, celui qui rend licite ce qui est illicite et inversement,

rend illicite ce qui est licite, et est suivi dans ceci, se sera alors élevé au rang de divinité. Par ailleurs, quiconque lui obéit, le soutient, et ne le considère pas comme un mécréant, aura en effet mécru et adoré le Taghout. Donc, celui qui vote pour ces partis, ou les aide, ou ne pratique pas sur eux le **« takfir »** (ne les traite pas de mécréants), ni sur ceux qui ne pratiquent pas sur eux le takfir, aura mécru, puisqu'il n'aura pas rejeté le Taghout.

Un autre exemple qui clarifie le sens de l'adoration :

Allah sbh dit:

« Maître du Jour de la rétribution. »(8)

(Sourate 1 verset 4)

« (Et rappelez-vous) le moment où vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'Il vous exauça aussitôt: ‹Je vais vous aider d'un millier d'Anges déferlant les uns à la suite des autres. »

(Sourate 8 verset 9)

Allah sbh nous explique dans ces versets que le fait d'appeler ou demander l'aide en cas de détresse et rechercher l'assistance d'Allah sbh est une adoration. Celui qui invoque et supplie autre qu'Allah sbh, comme les morts ou les absents, espère d'eux, les craint, leur demande l'accomplissement des besoins, la dissipation des peines ou le secours contre l'affliction etc..., est alors un moushrik qui a commis du grand shirk qui le fait sortir de la communauté de l'Islam.

Allah sbh dit:

« Et qui est plus égaré que celui qui invoque en dehors d'Allah, celui qui ne saura lui répondre jusqu'au Jour de la Résurrection ? Et elles [leurs divinités] sont indifférentes à leur invocation. »

(Sourate 46 verset 5)

« Et n'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui ne peut te profiter ni te nuire. Et si tu le fais, tu seras alors du nombre des injustes. »

(Sourate 10 verset 106)

Allah sbh dit :

« C'est à Allah qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent): ‹Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah›. En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat. »

(Sourate 39 verset 3)

Ces actes d'adoration et d'autres qui sont mentionnés dans le Qur'an et la Sounnah sont réservés à Allah L'Unique, et aucun d'entre ces actes n'est permis pour autre que Lui, que ce soit un ange rapproché ou un messager envoyé.

Il n'y a pas plus pervers, ni plus injuste que d'attribuer une partie de ces adorations à autre qu'Allah sbh, même avec l'intention de se rapprocher de Lui. Celui qui le fait devient mécréant et aura associé à Allah sbh.

En effet, pour qu'une personne soit musulmane, il est nécessaire que l'Islam se matérialise et se concrétise par une complète compréhension de son sens, qui est la soumission et l'abandon à Allah L'Unique, Il n'a aucun associé, ni évident ni caché.

---

8 Il se peut que l'auteur ait voulu citer le verset : **« C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours. »**

(sourate 1 verset 5)

Maintenant se pose la question suivante : Comment une personne entre en Islam ?

Une personne n'entre pas en Islam excepté de la façon définie et décrite par le messager d'Allah saw. Ceci commence par l'attestation et la déclaration de Foi **« la ilaha illa Allah Mohammed rassoul Allah »**.

Il a été rapporté, d'après Abou Hourayra rad que le messager d'Allah saw a dit : ***« On m'a ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent « la ilaha illa Allah » ; celui qui atteste ceci, alors son sang et ses biens seront protégés. »***

Le prophète saw a aussi dit :

« Celui qui témoigne qu'il n'y a pas de divinités excepté Allah et que Mohammed est le messager d'Allah, Allah le préserve du Feu de l'Enfer. »

Le bonheur de l'Homme dans ce monde et dans l'au-delà dépend des mots **« la ilaha illa Allah »**. Ils constituent le cœur de l'appel de tous les messagers y compris le prophète Mohammed saw.

Allah jalla wa 'laa dit:

« Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : ‹Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc› ».

(Sourate 21 verset 25)

Pour que la parole **« la ilaha illa Allah »** soit acceptée d'une personne, qu'elle lui profite d'après ce qu'a dit Allah sbh, et afin qu'il entre en islam pour être sauvé du Feu de l'Enfer, il incombe à celui qui prononce ces mots de respecter ses conditions de validité. Sans celles-ci, il n'y aura aucun bénéfice pour celui qui les prononce, même s'il les répète un millier de fois par jour.

Les conditions de validité de LA-ILAHA-ILLA-ALLAH

Première condition : connaissance de la signification de cette parole.

Le verset suivant indique cette nécessité

« Saches donc qu'en vérité, il n'y a point de divinité à part Allah, et implore le pardon pour ton péché, ainsi que pour les croyants et les croyantes. Allah connaît vos activités (sur Terre) **et votre lieu de repos** (dans l'au-delà)**. »**

(Sourate 47 verset 19)

Et aussi :

« Et ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui n'ont aucun pouvoir d'intercession, à l'exception de ceux qui auront témoigné de la vérité en pleine connaissance de cause. »

(Sourate 43 verset 86.)

LA-ILAHA-ILLA-ALLAH SIGNIFIE :

1- Adorer Allah sbh seul, en rejetant et en étant affranchi de toute autre adoration. Telle est la signification de **« LA-ILAHA »**, c'est-à-dire aucune des fausses divinités parmi celles qui sont adorées ne mérite de l'être, excepté Allah sbh. De même, cela signifie se détacher de tous les mécréants qui adorent ces fausses divinités.

2- Vouer toute adoration à Allah L'Unique, en rejetant tous les autres associés, et renier tous les gens qui adorent des fausses divinités (c'est-à-dire ne pas les aimer, les traiter de mécréants, ne pas se lier d'amitié avec eux et rester loin d'eux). Aussi, dans le même temps, aimer, aider, se lier d'amitié et fréquenter seulement les gens qui adorent Allah L'Unique.

La loyauté et la servitude sont pour Allah L'Unique sans associé. De la même manière, il faut être loyal vis-à-vis du messager d'Allah saw et des croyants ; il faut les aimer, les assister, s'associer à eux et se mêler à leur groupe.

3- Adorer Allah sbh comme Il l'a ordonné par le biais de Son Messager Mohammed saw.

Quiconque est ignorant de la signification de **« LA-ILAHA-ILLA-ALLAH »** a alors pris comme base une croyance qu'il ne connaît pas. Ce genre de croyance ne lui est en aucune façon bénéfique.

Seconde condition : L'application de sa signification.

Cela indique qu'il ne suffit pas de prononcer **« LA-ILAHA-ILLA-ALLAH »** pour profiter des bienfaits de cette formule, mais il faut connaître sa signification, et accomplir les devoirs qu'elle nécessite.

Le Prophète saw a dit:

« Quiconque dit « la ilaha illa Allah » et mécroit en ce qui est adoré en dehors d'Allah, alors lui est garantie la protection de sa vie et de ses biens, et ses affaires secrètes sont du ressort d'Allah. »

(Sahih Mouslim, Kitab el iman, 1/53, hadith n°23)

Ce qui est demandé de celui qui prononce « LA-ILAHA-ILLA-ALLAH »

- Adorer Allah L'Unique et L'adorer uniquement comme Il l'a ordonné.
- Faire son possible pour établir Sa religion sur Terre.
- S'éloigner du shirk et ne pas le pratiquer, ainsi que de toute croyance, acte ou expression qui peut annuler l'attestation de foi, c'est-à-dire de ne pas accomplir tout acte de kufr (acte de mécréance) qui fait sortir la personne du domaine de la foi et du cercle de l'islam et des musulmans.

Exemples de kufr largement répandu dans nos sociétés aujourd'hui :

1 - Renier l'existence d'Allah sbh et du message du Prophète Mohammed saw.

2 - Adorer des présidents, chefs, fausses autorités, leaders, étudiants en religion, cheikhs et guides en leur obéissant quand ils permettent ce qu'Allah sbh a interdit et interdisant ce qu'Allah sbh a permis.

Allah 'azza wa jalla dit:

« Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent. »

(Sourate 9 verset 31)

Quand il entendit le Prophète saw réciter ce verset, 'Adiyy ibn Hatim a dit :

« On ne les adorait pas

Le Prophète saw répliqua : « Ne rendaient-ils pas illicite ce qu'Allah avait permis et alors vous le rendiez illicite, et ne rendaient-ils pas licite ce qu'Allah avait interdit alors vous le rendiez licite ? »

J'ai dit « oui », alors il a ajouté :

« ceci est votre adoration envers eux ». »

Hadith rapporté par Ahmad et authentifié par Tirmidhi

3 - Insulter Allah sbh, Son Messager saw, Sa religion, et se moquer d'Allah sbh de Ses versets, de Ses Prophètes, et de Ses Livres

Allah 'azza wa jalla dit :

« Les hypocrites craignent que l'on fasse descendre sur eux une Sourate leur dévoilant ce qu'il y a dans leurs cœurs. Dis : « Moquez-vous ! Allah fera surgir ce que vous prenez la précaution (de cacher) **».**

Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement : ‹Vraiment, nous ne faisions que bavarder et jouer.› Dis : ‹Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Qur'an) **et de Son messager que vous vous moquiez ?›**

Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru. Si Nous pardonnons à une partie des vôtres, Nous en châtierons une autre pour avoir été des criminels. »

(Sourate 9 versets 64-66)

4 - Chercher un jugement auprès du Taghout, qui est toute loi, cour de justice, ou système de gouvernement autre que la loi d'Allah sbh, Sa cour de justice, et Son système de gouvernement, comme les systèmes judiciaires contemporains et de leurs coutumes de la Jahiliya

Allah sbh dit:

« Non !... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence**]. »**

(Sourate 4 verset 65)

Il dit encore :

« N'as-tu pas vu ceux (hypocrites) **qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [**prophète**] et à ce qu'on a fait descendre avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le Taghout** (dans leurs disputes)**, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. »**

(Sourate 4 verset 60)

5 - Gouverner par autre chose que ce qu'Allah sbh a révélé.

Allah 'azza wa jalla dit:

« …Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants. »

(Sourate 5 verset 44)

6 - Apprendre, enseigner et pratiquer la magie ou en être content et satisfait et y croire.

Allah ta'ala dit:

« Et ils suivirent ce que les diables racontent contre le règne de Solayman. Alors que Solayman n'a jamais été mécréant mais bien les diables : ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Harout et Marout, à Babylone ; mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord : ‹Nous ne sommes rien qu'une tentation : ne soit pas mécréant› ; ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse. Or ils ne sont capables de nuire à personne qu'avec la permission d'Allah. Et les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur est pas profitable. Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert [ce pouvoir**] n'aura aucune part dans l'au-delà. Certes, quelle détestable marchandise pour laquelle ils ont vendu leurs âmes ! Si seulement ils savaient ! »**

(Sourate 2 verset 102)

7 - Loyauté et amour envers les mécréants, les approuver dans leur erreur, les consolider contre les musulmans et leurs terres, les renforcer et se joindre à leurs groupes, congrégations, assemblées et leurs organisations laïques, nationalistes, capitalistes ou communistes, etc...

Allah ta'ala dit:

« Que les croyants ne prennent pas, pour alliés, des infidèles, au lieu de croyants. Quiconque le fait contredit la religion d'Allah, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux. Allah vous met en garde à l'égard de Lui-même. Et c'est à Allah le retour. »

(Sourate 3 verset 28)

Allah sbh dit aussi:

« Ô les croyants! Ne prenez pas pour alliés les mécréants au lieu des croyants. Voudriez-vous donner à Allah une preuve évidente contre vous? »

(Sourate 4 verset 144)

Allah 'azza wa jalla a dit:

« Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son messager, et les croyants qui accomplissent la Salat, s'acquittent de la Zakat, et s'inclinent (devant Allah). **Et quiconque prend pour alliés Allah, Son messager et les croyants,** [réussira] **car c'est le parti d'Allah qui sera victorieux. Ô les croyants ! N'adoptez pas pour alliés ceux qui prennent en raillerie et jeu votre religion, parmi ceux à qui le Livre fut donné avant vous et parmi les mécréants. Et craignez Allah si vous êtes croyants. »**

(Sourate 5 versets 55-57)

Si une personne entreprend l'un de ces actes de mécréance (kufr), alors elle quitte la communauté de l'Islam ; même si elle répète **« la ilaha illa Allah »** un millier de fois par jour, prie 100 rak'ates, jeûne de longues journées, fait le Jihad, ou d'autres obéissances semblables, excepté si elle se repent, quitte et se libère de ce qui la rendue mécréante.

Davantage de clarification sur le sens de « la ilaha illa Allah » :

« La ilaha illa Allah » ne signifie pas seulement qu'il n'y a pas de dieu à part Allah sbh, mais cela signifie également qu'il n'y a pas de divinités qui mérite d'être adorée excepté Lui. Il faut donc renoncer à l'adoration de toutes les fausses divinités, et ne la réserver qu'à L'Unique, Le Vrai et Seul Dieu : **« ALLAH »**. Il y a d'autres objets, créations, autorités, systèmes, etc…, que les gens prennent pour divinités et adorent en dehors d'Allah sbh. Il nous incombe de réfuter et de rejeter ceux-ci parce que quiconque attribue une adoration à n'importe quelle créature et non à Allah L'Unique l'a en effet prise pour divinité, même s'il ne lui dit pas : **« Tu es mon Seigneur. »** Par conséquent, dire **« la ilaha »** signifie que la personne doit rejeter toutes les fausses divinités, et doit également refuser de les adorer, afin d'adorer Le Seul Vrai Dieu : **« ALLAH »**.

Pour qu'une personne soit vraiment capable de réfuter et de rejeter les fausses divinités qui sont adorées, elle doit savoir ce que sont ces fausses divinités et qui elles sont. Sans connaissance de celles-ci, elle sera incapable de les rejeter, les réfuter et y mécroire même si elle prétend pouvoir le faire. Le mot **« ilah »** signifie quelque chose qui est adoré. Par conséquent, quiconque est adoré a en effet été élevé au rang de divinité.

Pour rendre ceci plus clair, prenons les exemples suivants :

Allah sbh a interdit le vin. Si un dirigeant établit une loi permettant le commerce et la consommation du vin, alors il a dépassé ses limites en rendant permis ce qu'Allah a interdit. De ce fait, il s'est élevé au rang de divinité en dehors d'Allah sbh. Peu importe à quel point il prétend être musulman, prier, jeûner et accomplir le hajj, il est néanmoins devenu un Taghout. Il incombe de rejeter, d'excommunier (pratiquer le takfir) et de combattre de telles personnes. Quiconque accepte et obéit à ces lois ou aide à la mise en place et l'exécution de celles-ci, ou ne pratique pas le takfir sur ce dirigeant, l'a certes adoré en dehors d'Allah sbh, l'a pris pour divinité et est devenu mécréant, même s'il n'a pas clairement affirmé : **« Tu es mon Seigneur »**.

La signification de **« la ilaha »** ne se concrétise pas chez un tel individu, peu importe à quel point il dit **« la ilaha illa Allah »** avec sa langue, prie, jeûne, et prétend être musulman. Il n'est pas musulman par rapport à l'Islam qu'Allah accepte et qu'Il agrée aussi longtemps que le sens de **« la ilah »** n'est pas réalisé dans sa vie en accord avec toutes ses autres significations.

Entrent dans le sens de **« la ilaha »,** le rejet et la pratique du takfir sur celui qui ne rejette pas le Taghout et qui ne le désavoue pas ainsi que ses adorateurs. En effet, il ne suffit pas de traiter de mécréant le Taghout et le renier, mais il est nécessaire de traiter de mécréant celui qui ne le désavoue pas, celui qui l'aide ou celui qui est satisfait de lui.

Les mots **« la ilaha illa Allah »** ont été dénués de leur sens à l'époque actuelle. Ils sont devenus des mots répétés avec la langue sans aucune connaissance de ce qu'ils contiennent ni considération des responsabilités à assumer. La personne témoignant que **« la ilaha illa Allah »** doit œuvrer pour appliquer cette parole. Le simple fait de prononcer cette attestation sans connaissance, ou de connaître son sens sans l'appliquer dans tous les domaines de la vie, n'est d'aucun profit. Ni l'Islam, ni l'Iman ne se concrétisent de cette façon.

C'est ce qui apparaît de nos jours : **« la ilaha illa Allah »** est dans la bouche de millions de personnes, la répétant plusieurs fois dans la journée. Ce qui est plus étonnant que tout ceci, c'est que les Tawaghits (pluriel de Taghout) permettent sa prononciation en chaque endroit et même la prononcent eux-mêmes. En fait, ils payent le salaire des Mu'azins et des Imams qui les prononcent et les récitent du haut des minarets et des manabirs (chaires).

Pourquoi les Tawaghits feraient-ils ceci alors qu'ils savent que cette attestation, dans son vrai sens, est une déclaration de guerre contre eux-mêmes, (ils poussent la personne à les traiter de mécréants et les combattre) ?

La raison en est que les Tawaghits savent que cette attestation est devenue dénuée de tout sens pour les gens : en effet, elle est répétée avec la langue sans connaissance de son contenu, ses conditions, sa signification, et sans s'efforcer de l'appliquer comme Allah sbh le demande.

Afin de démontrer et clarifier ceci prenons un exemple :

Si quelqu'un monte sur le minbar ou du haut du minaret et dit : **« En effet, je rejette et traite de kafir celui qui ne gouverne pas avec ce que Allah sbh a révélé, qui permet ce qu'Il interdit et interdit ce qu'Il a autorisé, parce que en agissant ainsi, il déclare être une divinité en dehors d'Allah. Toute personne qui l'aide, qui lui obéit dans ces choses, ou qui ne le rejette pas, ni ne le considère comme mécréant, et qui ne s'efforce pas de le supprimer, a alors mécru comme lui, même si cette personne déclare « *La ilaha illa Allah* », prie, jeûne, accomplit le pèlerinage et se prétend musulmane» ;**

Les Tawaghits autoriseraient-ils cette personne a dire ces mots du haut des minarets ou des manabir, tout en lui payant un salaire !?

Bien sur que non ! Celui qui dirait ces mots sur les manabirs ou du haut des minarets ou de n'importe quel endroit, aurait pour fin l'exécution, l'exil et l'emprisonnement. En fait, même si quelqu'un ne dit pas ouvertement cela mais y croit, alors il représente aux yeux du Taghout une source de terrorisme, bien que ce qu'il dit n'est concrètement que le sens des mots **« la ilaha illa Allah »** et ce qu'ils impliquent. Sans cette signification et sans le fait d'agir en fonction de cette signification, la personne ne tirera pas profit du simple fait de la prononcer, même si elle la répète un millier de fois par jour.

Pour que les mots **« la ilaha illa Allah »** profitent à la personne et fassent d'elle une musulmane, il est obligatoire pour elle de désavouer les mécréants, que ceux-ci soient morts ou vivants.

Désavouer et se séparer des mécréants signifie les haïr, montrer de l'hostilité à leur égard, les détester, avoir de l'aversion envers eux, ne pas les aimer et les combattre. Par conséquent, quelqu'un qui atteste que **« la ilaha illa Allah »**, qui s'acquitte des obligations (comme la prière, le jeûne, la zakat, le hajj), qui va au Jihad, qui commande aux gens le bien et proscrit le mal en plus d'autres aspects de la religion, mais qui n'éprouve pas de haine à l'égard de ceux qui s'opposent et qui sont des ennemis de l'Islam, et les aime, même s'il s'agit d'une seule personne (ne serait-ce qu'un proche parent), alors a mécru.

Quiconque s'unit avec les moushrikins et vit avec eux, ne se sera pas soumis aux règles pour faire partie de l'Islam, sauf s'il se désolidarise d'eux clairement et montre qu'il n'est pas satisfait du kufr (mécréance) et de l'égarement dans lesquels ils sont.

Allah sbh dit:

« Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre**] en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple: ‹Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul›. »**

(Sourate 60 verset 4)

Dans ce verset, Allah sbh nous ordonne de suivre l'exemple d'Ibrahim saw et des croyants avec lui, car ils ont vraiment cru en Allah L'Unique et ont rejeté le Taghout, ainsi que ceux qui l'adorent. Ils sont restés à l'écart, aussi bien de l'adoration des fausses divinités que de ceux qui adoraient ces fausses divinités. Ils ont aussi déclaré que de telles personnes étaient des mécréantes, qui méritent leur hostilité et leur haine jusqu'à ce qu'ils croient en Allah L'Unique. De la même

manière qu' ils ont mécru au Taghout, ils ont aussi mécru, haït et montré leur inimitié à l'encontre de ceux qui adorent le Taghout.

Ceci est la signification de **« la ilaha illa Allah »**. Quiconque dit connaître son sens, agit d'après ses conditions préalables et s'écarte de ce qui l'annule, est alors le véritable musulman auprès d'Allah sbh.

Allah jalla wa 'alaa a éclairci les qualités des croyants dans un autre verset :

« Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leur père, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. Il a prescrit la foi dans leurs cœurs et Il les a aidés de Son secours. Il les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Allah les agrée et ils L'agréent. Ceux- là sont le parti d'Allah. Le parti d'Allah est celui de ceux qui réussissent. »

(Sourate 58 verset 22)

Dans ce verset, Allah sbh nous montre clairement que quiconque aime les mécréants, leur est fidèle, même s'il s'agit de ses proches parents, s'associe à eux, vit et se mélange à eux sans raison valable conformément à la Shari'ah, alors sa prétention d'Iman est une fausse prétention.

Celui qui reste en compagnie de ceux qui se moquent des versets d'Allah sbh ou qui Le renient ainsi que Son messager saw, est comme eux, même s'il prétend ne pas être d'accord avec eux.

Allah sbh dit:

« Dans le Livre, il vous a déjà été révélé ceci : lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Qur'an) **d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. Allah rassemblera, certes, les hypocrites et les mécréants, tous dans l'Enfer »**

(Sourate 4 verset 140)

D'après Ibn Mas'oud rad, le prophète saw a dit :

« Ne prenez pas d'amis excepté les croyants et ne laissez personne manger de votre nourriture à l'exception de ceux qui craignent Allah. »

(rapporté par Ibn Hibban dans son sahih)

Le Prophète saw a aussi dit :

« La personne est ressuscitée avec ceux qu'elle aime. »

(Tabarani avec une chaîne fiable)

D'après Aïcha rad le prophète saw a dit :

« La religion c'est uniquement aimer pour l'amour d'Allah et détester pour l'amour d'Allah. »

(Ahmad, Hakim, isnad sahih)

On a rapporté qu'Ibn 'Abbas rad a dit :

« Quiconque aime pour Allah, et déteste pour Allah, quiconque se lie d'amitié pour Lui, ou déclare l'hostilité pour Sa cause, recevra grâce à ceci, la protection d'Allah. »

(rapporté par Ibn Abi Shayba et Ibn Abi Hatim)

Le prophète saw a dit :

« Ne vivez pas ensemble avec les moushrikins, et ne vous réunissez pas avec eux, celui qui agit ainsi est semblable à eux. »

(Abu Dawud, Tirmidhi)

Le prophète saw a dit :

« Allah n'accepte aucune action d'un moushrik (polythéiste) ***qui devient croyant, tant qu'il ne se démarque pas des moushrikins et ne rejoint pas la communauté des croyants. »***

(Ibn Majjah)

Se réunir avec les moushrikins, vivre avec eux, augmenter leur nombre et négliger de se démarquer d'eux, sans aucune **excuse valable** est du kufr (mécréance). Si quelqu'un vit dans l'une des sociétés actuelles, qui manifestent leurs mécréances sous différentes formes et avec des manières variées, mais qu'il ne montre pas son aversion, ne se démarque pas de cette société et de ses habitants mécréants, de leur style de vie, et montre son alliance et sa satisfaction, alors il est des leurs. Nous le jugeons alors en fonction de ce qui apparaît en lui, comme il nous a été ordonné. Nous le considérons comme mécréant, et son intérieur nous laissons Allah sbh le juger.

Telle est la position du musulman à l'égard des ennemis de l'Islam et de ceux qui se rangent avec eux et les aident.

Ceci ne signifie pas qu'il faut traiter avec malveillance ceux parmi les mécréants qui ne se rangent pas du coté de ceux qui combattent l'Islam, ni de ceux qui n'ont pas ouvertement montré leur hostilité à l'Islam et aux musulmans. Cela signifie traiter avec bienveillance et dépenser pour les proches comme les pères, les fils, les frères ; leur rendre visite, être généreux à leur égard et leur faire des dons. De cette manière, naîtra en eux le désir d'entrer dans l'Islam et leurs cœurs s'adouciront.

Allah sbh dit:

« Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas ; mais reste avec eux ici-bas de façon convenable. Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi. Vers Moi, ensuite, est votre retour, et alors Je vous informerai de ce que vous faisiez›. »

(Sourate 31 verset 15)

Allah sbh dit:

« Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. »

(Sourate 60 verset 8)

Selon Hicham ibn 'Ourwa, mon père m'informa qu'Asmaa bint Abou Bakr rad a dit :

« Ma mère (polythéiste) est venue chez moi pour me demander une faveur, du vivant du prophète saw. J'ai donc demandé au prophète saw : *« dois-je la traiter avec bienveillance ? »*, il a répondu : *« Oui »*. Ibn 'Ouyaina a dit : « *c'est alors qu'Allah a révélé* : **« Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. »…. »**

(Sourate 60 verset 8)

(Bukhari, vol. 8, chapitre.73, no.9)

Omar Ibn al Khattab, qu'Allah l'agrée, rapporte, qu'il a vu une personne vendre des vêtements de soie devant la porte de la mosquée, il a tout de suite dit : *« Ô messager d'Allah, ne serait-il pas préférable que tu les achètes et que tu les portes à l'occasion du Vendredi et pour recevoir les délégations quand elles viennent à toi ?*

Le prophète saw a répondu alors : ***« Celui qui porte ces vêtements n'aura pas sa part (de récompense) dans l'au-delà. »***

Alors ces vêtements ont été envoyés au messager d'Allah saw en tant que butin, et il présenta l'un de ces habits de soie à Omar rad. C'est alors qu'Omar rad demanda : *« tu n'as pas dit de bonnes choses au sujet de ces vêtements auparavant, pourquoi tu me les donnes maintenant? »*

Alors le prophète saw a dit : ***« je ne t'ai pas offert ces vêtements afin que tu les portes »*** ; alors Omar rad les offrit à son frère polythéiste à la Mecque. *»(9)*

(Bukhari, kitab.24, no.5141 et Muslim)

---

9 Il ne faut pas croire que le hadith signifie qu'il est permis aux mécréants de se vêtir de soie. Ce qui est faux. En effet, le hadith parle d'un cadeau fait à un infidèle, mais ne dit pas qu'il lui a été permis de le porter. Le Prophète

Conclusion :

Nous avons essayé d'expliquer avec des preuves claires du Qur'an et de la Sounnah comment une personne devient croyante.

A présent, ceux qui croiront, croiront en connaissance de cause, et ceux qui ne croiront pas, agiront en connaissance de cause.

« ... Mais il fallait qu'Allah accomplît un ordre qui devait être exécuté, pour que, sur preuve, périt celui qui (devait**) périr, et vécût, sur preuve, celui qui (**devait**) vivre. »**

(Sourate 8 verset 42)

Laissons donc chaque individu réaliser où il se situe par rapport à cela, de façon à ce que quiconque ayant un Islam différent de ce qui a été expliqué, se hâte alors de croire au véritable Islam pendant qu'il est encore temps de se repentir.

Et que le Salam soit sur ceux qui suivent le droit chemin.

Nous recherchons protection et sécurité auprès d'Allah. Sbh. Gloire à ton Seigneur, le Seigneur de la puissance. Il est au-dessus de ce qu'ils décrivent ! Et paix sur les Messagers, Paix et Bénédictions sur notre prophète Mohammed saw, et louange à Allah, Seigneur de l'univers !

(bénédiction et salut soient sur lui..) envoya un vêtement à Omar , à Ali et à Oussama (P.A.a).Mais cela n'impliquait pas qu'il était permis de les porter. Car le Prophète avait expliqué clairement qu'il les leur avait offert pour un usage autre que le port. La doctrine juste adoptée par la majorité des autorités scientifiques établit que les infidèles sont concernés par les pratiques comportementales (secondaires). Aussi le port de vêtement de soie leur est-il interdit comme les musulmans. Allah le sait mieux.